

MARTINE CLOUZOT

Roi des ménestrels, ménestrel du roi?
Statuts, fonctions et modèles d'une ›autre‹ royauté
aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles

Les documents sur le roi des ménestrels sont rares, éparses et peu loquaces. Du XIII^e au XV^e siècle, le roi des ménestrels apparaît au détour d'un compte royal, d'un statut de confrérie, d'un vers poétique et parfois d'une enluminure, mais c'est à peu près tout ce que la documentation livre sur le personnage. On serait tenté de dresser son portrait type en rassemblant les pièces fournies par les comptabilités urbaines et princières du royaume de France, du comté de Champagne, de l'État bourguignon, du royaume d'Angleterre, des cours italiennes et germaniques. Ce ne serait pas une méthode; pour autant, les documents ne permettent pas de dresser une typologie du roi des ménestrels selon les milieux sociopolitiques qui l'ont créé et employé. Il évolue d'un milieu à l'autre, c'est-à-dire de la confrérie urbaine à la cour, au gré des institutions et des pouvoirs qu'il sert et représente. C'est dans cette circulation que l'on peut chercher à définir le roi des ménestrels, la nature de sa royauté dans toute sa complexité sociale et politique, ses rapports avec le roi, le ›vrai‹, et le prince. Son titre correspond-il à un office, à une fonction? Est-ce un titre honorifique, hiérarchique? Est-ce la récompense d'une serviable fidélité? Est-ce la reconnaissance d'une compétence musicale? Peut-il porter le titre sans remplir certaines fonctions? Son titre (et/ou sa fonction) lui donne-t-il des prérogatives et des privilèges particuliers sur des sujets, sur un territoire, sur des droits à percevoir? Pourquoi et en quoi sa ›royauté‹ est-elle, dans le titre, liée à la musique, ou plus exactement au ménestrel, ce qui amène la question de ses rapports avec une autre royauté, celle de la reine?

Pour répondre à ces questions, les sources qui mentionnent le roi des ménestrels selon les milieux sociaux et politiques permettront d'établir un premier état des lieux, afin d'observer, dans un deuxième temps, les prérogatives qui font de lui un roi (le titre, le territoire, les gages). Enfin, ses fonctions, selon les contextes, nous conduiront aux limites d'une royauté sociale bien réelle à une royauté imaginaire (imaginée) et poétique. Du poète Adenet le Roi au XIII^e siècle, en passant par le chef des confréries de ménestrels, jusqu'aux rois des cours bourguignonnes, italiennes, germaniques, des XIV^e et XV^e siècles, les formes et l'évolution du titre et de la fonction de roi des ménestrels sont à étudier à la lumière des mutations politiques de la royauté et de la société.

I. LE PRINCE, LE MAÎTRE, LE ROI: UN ÉTAT DES LIEUX

TROUVÈRES ET PRINCES DU PUY DU XIII^e AU MILIEU DU XIV^e SIÈCLE

La chronologie invite à commencer l'inventaire des rois des ménestrels à partir de la documentation urbaine, à savoir d'une part les sources poétiques, d'autre part les règlements de métiers. Les villes du nord de la France (Arras) du XIII^e au milieu du XIV^e siècle sont en effet les premières à avoir leurs rois, à la tête de deux types d'organisations complémentaires: les puy poétiques et les associations de métier, souvent doublées d'une confrérie.

LES PUY

Dès le XIII^e siècle apparaissent en France du Nord les puy¹. Leur existence est connue surtout grâce aux mentions des poètes qui leur rendent hommage et qui font référence au puy d'Arras dans leur envoi². Ces sociétés de trouvères, ou «académies littéraires» selon la formule de Roger Dragonetti, organisaient des «jeux-partis», des concours pendant lesquels deux poètes de renom s'affrontaient devant un public connaisseur des motifs poétiques et lyriques, capable de juger la joute verbale³. Le plus talentueux, celui qui réussissait avec le plus de compétence, de brio, à conquérir l'auditoire était élu «roi des ménestrels». Deux trouvères d'importance portent le titre au puy d'Arras, Adam de la Halle (vers 1240–1250/1288) et Jean Bodel (vers 1165–entre le 1^{er} octobre 1209 et le 2 février 1210). Deux autres poètes contemporains arrageois ont aussi été élus, mais sous le titre de «prince du puy», Jean Bretel (mort vers 1272) et Robert Soumeillon. Bien des poèmes sont adressés au prince du puy. D'autres «princes» existaient aux puy de Rouen, de Gand, de Valenciennes (1229), de Douai (1330), de Tournai, de Lille⁴, de Cambrai, de Béthune, de Londres (troisième quart du XIII^e siècle), et plus tardivement d'Amiens (1388), d'Abbeville (fin XIV^e siècle), de Dieppe (XV^e siècle) et de Caen (1527). À partir du XIV^e siècle, conjointement au titre de «prince du puy», apparaît le titre de «prince des sots» élu aux puy d'Arth, de Bouchain, de Denain, et de Condés⁵.

¹ Ardis BUTTERFIELD, *Poetry and Music in Medieval France. From Jean Renart to Guillaume de Machaut*, Cambridge 2002.

² Jean DUFOURNET, *Anthologie de la poésie lyrique française des XII^e et XIII^e siècles*, Paris 1989; Michèle GALLY, *Parler d'amour au puy d'Arras. Lyrique en jeu*, Orléans 2004.

³ Ibid.; et Roger DRAGONETTI, *La technique poétique des trouvères dans la chanson courtoise. Contribution à l'étude de la rhétorique médiévale*, Bruges 1960 (réimpr. Genève 1979).

⁴ L'un des manuscrits de «Renart le Nouvel» (Paris, BNF, ms. fr. 1581) fait référence à un puy de Lille (ligne 6964), voir BUTTERFIELD, *Poetry and Music* (voir n. 1), p. 149.

⁵ Kay Brainerd SLOCUM, *Confrérie, Bruderschaft and Guild. The Formation of Musicians Fraternal Organisations in Thirteenth-Century and Fourteenth-Century Europe*, dans: *Early Music History* 14 (1995), p. 257–274.

LES CONFRÉRIES ET LES ASSOCIATIONS DE MÉTIER

Les villes organisatrices de puy poétiques sont aussi des villes de confréries, dont certaines sont formées par les ménestrels. Or, on trouve rarement un roi ou un prince à la tête des confréries, mais plutôt un »chef«, un »maître« ou un »maieur« ou »maior«. Il fallait généralement être »bourgeois« pour en faire partie. La confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras, fondée en 1194 et officiellement nommée »La Carité Nostre Dame des jogleurs et des borgois«⁶, est l'une des rares confréries de ménestrels dont la légende, les règlements et les membres sont bien connus à partir de son »Nécrologe«⁷. Adam de la Halle, un temps roi des ménestrels élu au puy, écrivit pour la confrérie des jongleurs »Le Jeu de la Feuillée« qui fut représenté à la Saint-Jean en 1276. La confrérie d'Amiens est également bien documentée⁸ et possède un »maître« élu⁹. La confrérie Saint-Nicolas à Vienne¹⁰, fondée entre 1275 et 1288, est, elle aussi, gouvernée, non pas par un »roi«, mais par le haut chambellan, un officier de la cour ducale des Habsbourg¹¹.

En revanche, les associations de métier des villes ont à leur tête un roi. Du Cange note à l'article »juglaiores« que sous Philippe V le Long le 14 septembre 1321, avec *l'acort du commun des menestriers et menestrelles, jongleurs et jongleresses, demourant en la ville de Paris*, les onze statuts leur sont donnés *pour la reformacion du mestier de yeuels et le prouffit commun de la ville de Paris* par Gilles Haquin, le prévôt de Paris, et sont enregistrés par Guillaume Ormont, prévôt en 1341¹². Les lettres patentes du 24 avril 1407 de Charles VII confirment les statuts de 1321 et donnent le texte des statuts du métier de ménestrier de 1396¹³. Trente-sept ménestrels ont signé les statuts, dont Pariset, le ménestrel du roi. Sur l'initiative de deux signataires, les ménestrels Jacques et Huet, le métier s'est doublé en 1330 d'une confrérie responsable de l'hôpital situé rue Saint-Martin-des-Champs et placé en 1331 sous la protection de Saint-Julien-l'Hospitalier et de Saint-Genêt (aujourd'hui église Saint-Julien-le-Pauvre à Paris)¹⁴. Il y avait à sa tête un »prevôt de Saint-Julien« qui, d'après Bernhard, était peut-être le même personnage que le roi des ménestrels du métier¹⁵.

⁶ Paris, BNF, ms. fr. 8541, fol. 46r.

⁷ Edmond FARAL, *Les jongleurs au Moyen Âge*, Paris 1910, p. 133–142; Roger BERGER, *Le Nécrologe de la Confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras (1194–1361)*, Arras 1963–1970.

⁸ Frédéric BILLIET, *Le concert en Picardie à l'apogée de l'école franco-flamande*, thèse de 3^e cycle sous la direction d'Édith Weber, Paris-Sorbonne 1985, p. 83–86; Amiens, AM, BB, cité par ID., *La vie musicale à Amiens au XVI^e siècle*, Amiens 1984, p. 47 et 97; Robert WANGERMÉE, *La musique flamande*, Bruxelles 1965, p. 68.

⁹ FARAL, *Les jongleurs* (voir n. 7), p. 140–141.

¹⁰ Chapelle à côté de l'église Saint-Michel.

¹¹ Maria DOBOZY, *Re-membering the Present. The Medieval German Poet-Minstral in Cultural Context. 1170–1440*, Turnhout 2005, p. 188.

¹² Paris, AN, KK 1336, fol. 114.

¹³ Paris, AN, JJ 161, pièce 270.

¹⁴ Un terrain de l'abbesse de Montmartre fut acheté, puis une chapelle fut ajoutée à l'hôpital pourvue d'une rente de 16 livres parisis, qui servit à rémunérer un prêtre. Plus tard, le pape érigea la chapellenie en bénéfice perpétuel. Les ménestrels de Paris furent ainsi de plus en plus liés par des biens et un culte en commun. FARAL, *Les jongleurs* (voir n. 7), p. 130–131; Claire

Seules ces archives de la première moitié du XIV^e siècle permettent de dresser une liste des noms des rois des ménestrels de l'association parisienne: après le premier roi, Robert Caveron (1338–1350), il y eut Coppin de Brequin, mentionné en 1357, 1362 et 1367; Jehan Caumez en 1387; Jehan Portevin en 1392; Hennequin Poitevin, de 1408 à 1410; Jehan Boisard dit Verdelet en 1420; enfin Jean Facien l'aîné en 1422; puis ce n'est qu'en 1575 qu'apparaît la mention d'un nouveau roi, Roussel¹⁶.

LE ROI DES MÉNESTRELS DANS LES COURS SEIGNEURIALES AUX XIII^e ET XIV^e SIÈCLES

Au XIII^e siècle, la lyrique connaît un formidable développement dans les villes, mais aussi dans les cours seigneuriales. De fait, par la poésie, et dans une moindre mesure par les comptabilités seigneuriales, on sait que certaines cours possédaient leurs rois des ménestrels. Au XIII^e siècle, elles recourent les mêmes régions du Nord que les villes dotées de puy et de confréries.

La cour de Brabant protégeait le trouvère Adenet le Ménestrel, qui rend hommage au duc Henri III dans son poème «Cléomadès»: *Menestrels au bon duc Henri, fui, cil m'aleva et norri / Et me fist mon mestier apprendre*¹⁷. À la mort du duc, le 28 février 1261, il servit encore un temps les deux fils de celui-ci, Jean et Godefroi, puis il entra à la cour de Flandre, où il fut employé par le comte Gui de Dampierre pendant une trentaine d'années, qui lui donna le titre de roi des ménestrels: Adenet le Ménestrel devint Le Roi Adam ou le Roi Adenet ou Adenet le Roi¹⁸. Il voyagea beaucoup avec le comte – il l'accompagna à la croisade de Tunis – et, au cours de ses séjours à Paris, il entra en relation avec la fille de Henri III de Brabant, la reine Marie, femme du roi de France Philippe le Hardi. La dernière mention d'Adenet date de 1297.

Du point de vue de la documentation poétique et iconographique, Adenet le Roi est à peu près le seul exemple particulier qui puisse être étudié. Le trouvère est figuré en tête de la miniature qui ouvre son recueil de poésies en poète et ménestrel couronné (fig. 1)¹⁹. Son roman «Cléomadès» (vers 1285) débute l'ouvrage; il est introduit par cette grande miniature, dans laquelle, sur un fond quadrillé et or, un musicien couronné s'adresse à deux reines et à un prince. Le poète est doublement identifié dans cette image qui met en scène les commanditaires et l'auteur du roman: dans la miniature, le poète figure avec son instrument, la vièle à archet, et adresse un geste en direction de

CHABANNES, Les ménétriers à Paris à la fin du Moyen Âge, mémoire de maîtrise sous la direction de Mireille Vincent-Cassy, université de Paris VII (1999), p. 181–184.

¹⁵ B. BERNHARD, Recherches sur l'histoire de la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris, dans: Bibliothèque de l'École des chartes 3 (1842), p. 383–385.

¹⁶ Pour un récapitulatif, voir CHABANNES, Les ménétriers à Paris (voir n. 14), p. 182.

¹⁷ Cité par Albert HENRI, Adenet le Roi, dans: Geneviève HASENOHR, Michel ZINK (dir.), Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge, Paris 1992, p. 18.

¹⁸ Albert HENRI, Adenet le Roi (voir n. 17).

¹⁹ Paris, bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3142, fol. 1 (entre 1285 et 1290).

la reine Marie de France, deuxième femme du roi Philippe III le Hardi (mariage en 1274), fille du duc Henri III de Brabant, et belle-sœur de Blanche de Castille. Soit elles écoutent Adenet en compagnie de Jean II de Brabant (neveu de Marie), soit Adenet écoute le récit des aventures de Cléomadès fait par Blanche²⁰. La couronne d'Adenet, ainsi que son royal auditoire, évoque son statut de roi des ménestrels. Dans la lettrine située sous la miniature, Adenet est à nouveau représenté, non pas avec un instrument, mais en train de rédiger le roman sur des tablettes avec un stylet, les premiers vers prolongeant immédiatement l'initiale. C'est donc en trouvère, c'est-à-dire en auteur et exécutant qu'Adenet a été figuré²¹: il est le poète qui sait déclamer des vers et des histoires à son auditoire, avec ou sans instrument; il est le lettré sachant trouver les vers, les écrire et les transmettre. La vièle est l'attribut du poète, elle est l'intermédiaire entre l'art d'écrire et la performance vocale du chant courtois. Tout au long du livre, le programme iconographique consiste à figurer le poète en train de déclamer le texte.



Fig. 1: Adenet le Roi. Paris, bibliothèque de l'Arsenal, ms. 3142, fol. 1. Cliché: BNF.

Jean de Condé (né vers 1275–1280), fils de Baudouin de Condé, était ménestrel et trouvère, comme son père, à la cour de Hainaut à Valenciennes et au Quesnoy²². Il composa de nombreux dits, dont »Le Dit du bon comte Guillaume«, qui est une orai-

²⁰ Régine COLLIOT, *Adenet le Roi »Berte aus grans piés«*. Étude littéraire générale, Paris 1970, p. 16.

²¹ Paul ZUMTHOR, *La poésie et la voix dans la civilisation médiévale*, Paris 1984, p. 39–66 et 83–90.

²² Françoise FERY-HUE, Jean de Condé, dans: HASENOHR, ZINK (dir.), *Dictionnaire* (voir n. 17), p. 762–764.

son funèbre qu'il adressa à son protecteur, Guillaume I^{er} le Bon²³, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, mort le 7 juin 1337, et dans lequel il qualifie ce dernier de *père des ménestrels*²⁴. Les comptes de la cour de Hainaut montrent que la comtesse de Hainaut, Jeanne de Valois, épouse de Guillaume, attribua à Jean de Condé des gratifications officielles tout au long des années 1325–1333²⁵. Il semblerait qu'il ait reçu assez tardivement son titre de roi, car il est qualifié de *Jehan Le Roy* dans l'inventaire des frais occasionnés par les obsèques de la comtesse²⁶. On retrouve à travers son parcours les liens étroits qui unissent certains trouvères à la fois à la cour, aux puy et aux confréries, ainsi qu'aux corporations de ménestrels: Jean de Condé était au service de la cour de Hainaut; il fréquenta avec Jean le Bel et Jean Froissart les puy réputés de Lille, de Valenciennes, de Tournai, d'Arras, de Douai; il fait allusion à la confrérie de la Sainte-Chandelle d'Arras dans »Le Dit des Jacobins et des Fremeneurs«²⁷ – mais il n'est pas mentionné dans le »Nécrologe de la Confrérie de Notre-Dame-des-Ardents«; il fut le chef de la corporation des ménestrels²⁸.

Dans le contexte des villes et des cours seigneuriales du XIII^e et du début du XIV^e siècle, les rois des ménestrels sont rares, d'après la documentation qui nous est parvenue. En revanche, ils sont nettement mieux connus et identifiables dans les cours princières aux XIV^e et XV^e siècles.

LES COURS PRINCIÈRES ET LES ROIS DES MÉNESTRELS AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

La documentation sur les rois des ménestrels dans les cours princières entre le XIII^e et la fin du XIV^e siècle change de nature. Ce ne sont plus les textes poétiques qui célèbrent le prince du puy, mais les comptabilités qui font état des rémunérations du roi des ménestrels à la cour.

²³ Voir Jacques RIBARD, *Un ménestrel du XIV^e siècle. Jean de Condé*, Genève 1969, p. 79. Guillaume I^{er} Le Bon, époux depuis 1305 de Jeanne de Valois, nièce de Philippe le Bel et sœur de Philippe de Valois qui devint roi de France en 1328. Il est aussi le beau-père de l'empereur ainsi que du roi d'Angleterre à qui il donna en 1327 sa fille Philippa de Hainaut. Sa petite cour se déplace de l'hôtel de Hollande à Valenciennes, où Guillaume I^{er} résidait l'hiver, au château du Quesnoy, sa résidence d'été, où il se rendait aux joutes de Condé ou bien recevait les ambassades étrangères.

²⁴ *Le Dit du boin conte Willaume* (XXXII, v. 54–56): *C'ert li peres des menestrés; / Cil doivent bien iestre espierdu / Quant il ont leur pere pierdu*, cité *ibid*.

²⁵ Voir par exemple Lille, ADN, B 3276, fol. 20v.

²⁶ Jean DELMOTTE, Trésorerie de Hainaut, comptes de l'hôtel, t. 1, inventaire manuscrit n° 1390: (1356, mais qui pourrait remonter à 1342), fol. 14: frais occasionnés par les obsèques de »Medame«: *Item à Jehan Le Roy dou don Medame xx l.*, cité par RIBARD, *Un ménestrel* (voir n. 23), p. 77.

²⁷ Chap. LXVI, vers 29, voir *ibid*.

²⁸ Lille, ADN, B 3276, fol. 20v (1332/1333): *Le jour dou Noel donné as .II. menestrés par Jehan le Menestrel IX s. IX d.*, cité par RIBARD, *Un ménestrel* (voir n. 23), p. 75.

L'EMPIRE GERMANIQUE

Les cours princières européennes avaient à leur service des ménestrels, mais pas nécessairement un roi des ménestrels. C'est le cas en particulier dans l'espace germanique, où les rois des ménestrels ne semblent pas exister, alors qu'il y a foison de musiciens, de *Minnesänger*, de poètes, qu'ils soient de passage ou attachés aux différentes cours. Par exemple, le *Minnesänger* Walther von der Vogelweide ne portait pas le titre de «roi», alors que son protecteur l'archevêque Wolfger von Erla le traitait avec beaucoup de considération pour ses compétences tant poétiques et musicales que lors de missions de confiance auprès d'autres cours, car ses qualités rhétoriques faisaient de lui un excellent représentant de l'archevêque et de sa cour²⁹.

Pour le XIV^e siècle, Maria Dobozy a notamment étudié les comptes de la cour des ducs de Tyrol (1250–1350)³⁰, de la cour de Bavière-Hollande³¹ et, dans une moindre mesure, ceux des chevaliers teutoniques d'après le «Tresslerbuch» (1399–1409). La cour tyrolienne a rémunéré des ménestrels, des jongleurs de passage et des *Minnesänger*, dont, en 1299, Heinrich von Meissen, connu sous le nom de Frauenlob, ainsi que Regenbogen, chanteur de passage en 1302; mais aucun «roi» n'est cité.

En revanche, les comptes du duc de Bavière Albrecht II, à Straubing, contiennent les années 1368–1371 et 1389–1393³² et ont été classés par le responsable des comptes du duc, Wolfhart Helttampt, en six catégories de personnels gagés³³. Les ménestrels se rencontrent dans presque toutes les catégories, mais c'est surtout dans celle des domestiques et des serviteurs préposés à l'hôtel qu'ils sont mentionnés. Les six, ou environ six, ménestrels du duc³⁴ ont à leur tête un «chef» des ménestrels d'Albrecht, nommé Liebel der Pfeiffer (le *piper*). À la même époque, l'usage du terme «Herold» apparaît dans les comptabilités ducales bavaroises et germaniques en général. Le terme ne semble pas distinct de «ménestrel»³⁵. Cette confusion entre les deux charges existe à la même époque à la cour d'Angleterre.

Quant au livre de comptes des chevaliers teutoniques, le «Marienburger Tresslerbuch» (1399–1409)³⁶, contemporain des comptes de la cour de Straubing, à une époque où la

²⁹ DOBOZY, Re-membering the Present (voir n. 11), p. 158.

³⁰ OTTO STOLZ, Der geschichtliche Inhalt der Rechnungsbücher der Tyroler Landesfürsten von 1288–1350, Innsbruck 1957; CHRISTOPH HAIDACHER, Die Älteren Tiroler Rechnungsbücher (IC. 277, MC 8). Analyse und Edition, Innsbruck 1993.

³¹ DOBOZY, Re-membering the Present (voir n. 11), p. 149–156.

³² FRITS VAN OOSTROM, Court and Culture. Dutch Literature, 1350–1450, translated by Arnold POMERANS, Berkeley 1992, p. 17.

³³ DOBOZY, Re-membering the Present (voir n. 11), p. 155.

³⁴ Ibid.: les joueurs de trompes (flûtes?, ici «pipers») ou de chalemies Liebel, Hensel et Haider, les trompettistes Pertold et Liebel ou Lieblein, et Chuntz le joueur de tambour en 1389; Ullein le jeune piper est ajouté en 1390; Heintzl, un joueur de luth, rejoint la cour en 1392.

³⁵ Le terme «piper», c'est-à-dire joueur d'instruments à vent, comme la flûte, la trompe, la chalemie, la bombarde, apparaît 56 fois dans les comptabilités d'Albrecht, «vièleurs» 49 fois, «hérauts» 24 fois, «trompettistes» 12 fois, «joueurs de tambours» 3 fois, voir *ibid.*, p. 157.

³⁶ ERICH JOACHIM (éd.), Das Marienburger Tresslerbuch der Jahre 1399–1409, Königsberg 1896 (réimpr. Bremerhaven 1973).

cour à Marienburg est très active politiquement, il montre que la commanderie recevait des chanteurs, des conteurs, et des ménestrels soit de passage, soit attachés comme domestiques à un prince invité, soit venus des villes de la région³⁷. Les activités militaires de la commanderie expliquent la présence importante des ménestrels, ainsi que des hérauts trompettistes et joueurs de tambours, qui ne sont pas nécessairement attachés à la commanderie, mais qui la servent occasionnellement³⁸. Le grand maître des Teutoniques a à son service Pasternak, le chef des ménestrels.

Les archevêques, enfin, ont non seulement des musiciens à leur cour³⁹, mais certains ont également un roi des ménestrels. C'est le cas de l'archevêque de Mayence en 1385, qui a désigné un *künig fahrender liute* de l'archevêché (et non de la cour), nommé Brachte⁴⁰.

LES COURS DUCALES ET ROYALES EN ITALIE

La situation dans les cours princières italiennes est similaire à celle des cours germaniques. Il semblerait que le titre de «roi des ménestrels» ou d'un équivalent n'existe pas. Les travaux d'Allan W. Atlas⁴¹, de Nicoletta Guidobaldi⁴² ou de Iain Fenlon⁴³ sur la musique dans les cours italiennes montrent que ce titre et cet office n'existent pas. Faut-il pour autant en conclure que la fonction n'existe pas? Allan W. Atlas, par exemple, confirme dans ses études sur la musique à la cour aragonaise de Naples au XV^e siècle l'existence d'une «chambre royale de la musique» – une *camera della musica* – dans les deux principales résidences royales, à Capoue et à Castelnuovo, chacune ayant son propre *governor*⁴⁴.

³⁷ Les comptabilités mentionnent surtout des »pillute« (33), des »pfffer« (14), des »hérauts« (10), des »sprecher« (6), des »fideler« (6), des »trumper« (joueurs de trompes, 6), des »trompeler« (joueurs de tambours, 3), des »kokeler« (jongleurs, 3), des »tumeler« (acrobates, 3), un »senger«, un »basuner« (trompette) et un »gernder« (amuseur itinérant), voir DOBOZY, Re-membering the Present (voir n. 11), p. 162–163.

³⁸ Par exemple, Swowen et ses compagnons ménestrels et hérauts sont payés en 1408 et 1409 pour avoir servi les chevaliers, voir JOACHIM (éd.), Das Marienburger Tresslerbuch (voir n. 36), p. 470, 481, 557, 578. Voir aussi DOBOZY, Re-membering the Present (voir n. 11), p. 166.

³⁹ Keith POLK, German Instrumental Music of the Late Middle Ages. Players, Patrons and Performance Practice, Cambridge 1992, p. 104–106.

⁴⁰ DOBOZY, Re-membering the Present (voir n. 11), p. 189.

⁴¹ Allan W. ATLAS, Music at the Aragonese Court of Naples, Cambridge 1985.

⁴² Nicoletta GUIDOBALDI, La Musica di Federico. Immagini e suoni alla corte di Urbino, Florence 1995.

⁴³ Iain FENLON, The Status of Music and Musicians in the Early Italian Renaissance, dans: Le concert des voix et des instruments à la Renaissance, actes du XXXIV^e colloque international d'études humanistes, Tours 1991, p. 57–70.

⁴⁴ Bartolomeo de Pistoja governava la camera de la Musica al Castello de Capuana et Joan della Musica governava la camera della Musica al Castello novo, ATLAS, Music (voir n. 41), p. 105. Cette chambre royale venait en complément de la »chambre de musique« et comprenait des chanteurs, des joueurs d'instruments à cordes et à clavier.

LA COUR DES DUCS VALOIS DE BOURGOGNE

Dans un tout autre contexte, la cour de Bourgogne sous les ducs Valois a été servie par des ménestrels de cour portant le titre de »roi des ménestrels«. Tout d'abord, le duc de Bourgogne a continué de verser une sorte de rente viagère de cinquante couronnes d'or de France à *Jean Hannelet, roi des ménestrels du pays de Hainaut* du comte Guillaume IV de Bavière, quand ce dernier est décédé en 1417⁴⁵. À cette date, sous le règne de Jean sans Peur, il ne semble pas établi qu'un roi des ménestrels en titre serve la cour officiellement. C'est plutôt sous Philippe le Bon que deux »rois« réputés apparaissent dans les comptabilités de l'hôtel: Verdelet⁴⁶ et Jean Caresme, »roy des menestriers«, cité à partir de 1449 dans les ordonnances de l'hôtel de Philippe le Bon⁴⁷. Leur place semble similaire à celle des rois des ménestrels à la cour royale.

LES ROIS ET LEURS »ROIS«

LE ROYAUME DE FRANCE

À l'hôtel du roi, le roi des ménestrels porte le titre de »roi« et occupe, comme les autres rois de la maison (roi des ribauds, roi des hérauts, etc.), une charge domestique. Un état des officiers de l'hôtel de Philippe le Bel en 1288 classe un *rex flaiotelus*, c'est-à-dire un »roi des joueurs de flûtes« aux côtés du roi des hérauts⁴⁸. Plus tard, grâce aux statuts de l'association parisienne des ménestrels, conservés dans le Trésor des chartes, on sait que c'est Pariset, *menestrel le roy*, du roi de France Philippe V le Long, qui présenta le 14 septembre 1321 le règlement des onze articles au prévôt de Paris. Ses successeurs à la cour du roi de France furent en fait les mêmes que ceux qui se succédèrent à la tête du métier des ménestriers de Paris: après le premier roi, Robert Caveron (1338–1350), il y eut Coppin de Brequin, mentionné en 1357, 1362 et 1367; Jehan Caumez en 1387; Jehan Portevin en 1392; Hennequin Poitevin de 1408 à 1410; Jehan Boisard dit Verdelet en 1420; enfin Jean Facien l'aîné en 1422⁴⁹.

LA COUR D'ANGLETERRE

La cour d'Angleterre est l'une des rares cours qui soient bien documentées sur le roi des ménestrels. Une ordonnance d'Henri II place au même rang les *joculatores* et les *armaturos*⁵⁰. La particularité de la cour anglaise est en effet que le roi des ménestrels

⁴⁵ Edmond VAN DER STRAETEN, *Les ménestrels aux Pays-Bas du XIII^e au XVIII^e siècle*, Bruxelles 1878 (réimpr. Genève 1972).

⁴⁶ Lille, ADN, B 1957, fol. 271v.

⁴⁷ Holger KRUSE, Werner PARAVICINI (éd.), *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund*, t. 1: Herzog Philipp der Gute 1407–1467, Ostfildern 2005 (Instrumenta, 15), p. 311, 418.

⁴⁸ Johann Peter VON LUDEWIG (éd.), *Reliquiae manuscriptorum omnis aevi diplomatum ac monumentorum ineditorum adhuc*, vol. 12, Francfort/M., Leipzig 1741, p. 25: *Ministeralli: Robertus de Berneville, Guillelmus de Baudrecent, Rex Heraudum, Rex Flaiioletus*.

⁴⁹ FARAL, *Les jongleurs* (voir n. 7), appendice II, p. 269, appendice III, p. 326.

⁵⁰ *Ibid.*, appendice II, p. 269.

était tantôt nommé *reges haraldorum*, roi des hérauts, tantôt *reges ministrellorum*⁵¹. Ce qui signifie que le roi des ménestrels et le roi des hérauts étaient souvent la même personne (souvent mais pas toujours), mais aussi que le roi des ménestrels n'était pas nécessairement un ménestrel.

Sous Edouard I^{er} (1272–1307), et principalement à partir de 1306, deux rois ont successivement régné, le roi Robert Parvus, qui était à la fois chef des trompettistes et écuyer (page, *squire-at-arms*), puis le roi Caupenny, ou Capiny, joueur de tambour. Edouard II (1307–1327) emploie lui aussi plusieurs rois: le roi Robert, William de Morle, le roi de North qui était harpiste. Edouard III (1327–1377) a pour roi des hérauts et portant ce titre Andrew Norreys, puis Cayser, enfin William Volaut, roi des hérauts et des ménestrels. Richard II (1377–1399) a à son hôtel John Camuz, roi des ménestrels en 1387, ainsi que huit trompettistes, deux joueurs de naquaires, un joueur de tambour, et d'autres ménestrels⁵². Il n'y a pas de roi des ménestrels sous Henri IV (1399–1413) ni sous Henri V (1413–1422), même si celui-ci avait à son service à l'hôtel vingt-sept ménestrels, ce qui montre que le rapport entre le titre de «roi des ménestrels» et les ménestrels eux-mêmes ou la musique n'est pas toujours évident. Enfin, à partir de 1464, le *rex* échange son titre contre celui de «marescallus», également répandu auprès des hérauts, et est de plus en plus appelé en langue vernaculaire «roi des maréchaux»⁵³.

Tous ces rois des ménestrels sont des ›rois‹, ils ont des prérogatives royales qui les placent en face à face avec le ›vrai‹ roi.

II. LA ROYAULTÉ DU ROI DES MÉNESTRELS

UN TITRE, UNE COURONNE ET UN SCEAU

L'origine du titre comme le ou les processus de nomination ne sont ni connus ni fixés. À la reconnaissance d'un talent au XIII^e siècle succéderont aux XIV^e et XV^e siècles des signes distinctifs de ›royauté domestique‹: une couronne, un royaume, des gages.

⁵¹ Richard RASTALL, *The Minstrels of English Royal Households, 25 Edward I–1 Henry VIII*. An Inventory, dans: *Royal Musical Association Research Chronicle* 4 (1964), p. 1–41. Il y avait aussi un roi des fous. Pour l'histoire de l'office d'armes en Angleterre, voir Anthony Richard WAGNER, *Heralds of England. A History of the Office and College of Arms*, London 1967; sur les relations étroites entre hérauts d'armes et ménestrels voir Torsten HILTMANN, *Spätmittelalterliche Heroldskompagnien. Referenzen adeliger Wissenskultur in Zeiten gesellschaftlichen Wandels (Frankreich und Burgund, 15. Jahrhundert)*, Munich 2010.

⁵² Il est cité dans une charte de 1387, voir Charles du Fresne DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. 4, Paris 1937–1938 (réimprimé Graz 1954), p. 394, »*Rex Ministellorum*«: *Supplicavit nobis Johannes Caunz Rex Ministrallorum nostrorum, qui versus diversas partes transmarinas transire proponit*.

⁵³ Edmund Kerchever CHAMBERS, *The Mediaeval Stage*, t. 2, Oxford 1903, p. 239.

LE TITRE DE «PRINCE DU PUY» ATTRIBUÉ PAR LES PAIRS

En ce qui concerne les puy et les confréries, il est possible que les procédés d'élection décrits dans les règlements soient identiques entre le «prince du puy» ou «roi des ménestrels» et le «maître»⁵⁴. Les règlements des confréries (Arras, Amiens) parlent de l'élection du maître, du *maieur*, du *maior*, mais ils ne mentionnent pas le «prince» ou le «roi»⁵⁵. Or, souvent les historiens de la littérature ou de la musique ont tendance à confondre les deux. Mais il semblerait que le maître élu annuellement à la confrérie ne soit pas nécessairement le prince ou le roi du puy⁵⁶. Les fêtes du Puy, par exemple celles des fêtes de la Confrérie de Notre-Dame du puy d'Amiens, qui avaient lieu le 2 février, le jour de la Purification de la Vierge, comportent des concours de poésie lyrique et des jeux dramatiques, sous la direction du maître aidé de l'assemblée des notables, y compris des ecclésiastiques, et des maîtres rhétoriciens. Toutefois, c'est à l'issue du puy que le «prince du puy» était désigné pour la durée de un an, tout en n'étant pas le maître de la confrérie ni du puy⁵⁷.

LE TITRE DE «ROI DES MÉNESTRELS» ATTRIBUÉ AU TROUVÈRE DE LA COUR PRINCIERE

Dans les cours seigneuriales des XIII^e et XIV^e siècles, le mode et les critères d'attribution du titre de «roi des ménestrels» ne sont pas connus. Ils semblent reposer sur le bon vouloir du prince et sur les relations de fidélité et de service qui unissent un ménestrel à son protecteur. Jean de Condé, au XIV^e siècle, a reçu une gratification testamentaire de la part de la comtesse Jeanne de Valois à son vieux serviteur *Le Roy*, peut-être en remerciement de ses services et en raison de son grand âge?

Quant au roi des ménestrels de l'hôtel princier au XV^e siècle, il est difficile de connaître les motifs et les rituels d'attribution, hormis supposer que le titre était attribué par le prince au plus compétent et au plus fidèle serviteur. Le roi des ménestrels du comte de Hainaut Guillaume IV de Bavière, Jean Hannelet, au service du duc de Bourgogne après la mort du comte en 1417, détenait un sceau figurant trois hanaps ou canettes avec en légende »S. Jehan Hanelet«⁵⁸. Et le duc Philippe le Bon a nommé Verdelet roi des ménestrels sans doute pour son savoir-faire de musicien, dont les qualités sont vantées par Martin Le Franc dans le »Champion des Dames«: *Jamais on n'a compassé / N'en doulchaine, n'en flaiolet / Ce qu'ung nagueres trespasé / Faisoit, appelé Verdelet*⁵⁹. De même, Jean Caresme, jeune et habile musicien d'origine

⁵⁴ FARAL, Les jongleurs (voir n. 7), p. 140–141.

⁵⁵ Nigel WILKINS, Music and Poetry at Court. England and France in the Late Middle Ages, dans: Vincent J. SCATTERGOOD, James W. SHERBONE (dir.), English Court Culture in the Later Middle Ages, Londres 1988, p. 183–206, ici p. 185. Pour le texte des règlements, voir FARAL, Les jongleurs (voir n. 7), p. 140–141; et BUTTERFIELD, Poetry and Music (voir n. 1), p. 133–134.

⁵⁶ WILKINS, Music and Poetry (voir n. 55), p. 185.

⁵⁷ FARAL, Les jongleurs (voir n. 7), p. 140–141.

⁵⁸ VAN DER STRAETEN, Les ménestrels (voir n. 45), p. 180.

⁵⁹ Paris, BNF, ms. fr. 12476, fol. 98 (1442).

très modeste, reçoit du duc de Bourgogne en 1450 le titre de «roi des ménestrels» pour avoir, avec ses musiciens, joué aux joutes de Bruges⁶⁰.

LE TITRE DE «ROI DES MÉNESTRELS» ATTRIBUÉ PAR LE ROI

Du point de vue des rapports entre les deux royautés, les documents comptables semblent attester que le titre de «roi des ménestrels» est attribué par le roi lui-même dans les confréries et à l'hôtel.

Dans les confréries, le roi des ménestrels est, à Paris, nommé par le roi de France⁶¹: il n'est pas un roi élu annuellement, mais un roi en titre, ménestrel issu de la maison royale, qui, d'après les statuts de 1321, exerce de véritables fonctions que nous allons voir plus loin. Pour les fêtes de la confrérie, il porte une couronne⁶², de même que, à la cour de France, les rois des hérauts reçoivent du roi le titre et une couronne⁶³. Sans l'accord du roi et sans les confirmations successives des statuts par les autres rois de France – Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François 1^{er} –, jamais le métier et la confrérie n'auraient existé. C'est le roi de France qui à la fois a créé l'office de roi des ménestrels à sa cour et l'a concédé à la confrérie. La confrérie est une émanation et un prolongement de la cour de France.

À Vienne, à la même époque, la situation est similaire. La confrérie est en rapport étroit avec le développement de la cour ducale des Habsbourg, de son organisation et de son administration centralisées. Car elle a été créée avec le soutien du duc, elle a été fondée à partir de sa cour, et non par des musiciens municipaux. Parmi les nouveaux offices créés à la maison ducale, celui de l'«officier de justice de haut chambellan» fut directement placé sous l'autorité du duc et servait à contrôler et à diriger tous les domestiques, dont les ménestrels⁶⁴. Plus tard, en 1354, les frères élurent Peter von Ebersdorf, haut chambellan d'Autriche, comme avocat légal (*vogt*) de la confrérie⁶⁵.

⁶⁰ Jeanne MARIX, *Histoire de la musique et des musiciens à la cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon (1420–1467)*, Strasbourg 1939 (réimpr. Genève 1972), p. 119, cf. Lille, ADN, B 2004, fol. 101.

⁶¹ Léon GAUTIER, *Les épopées françaises*, Osnabrück 1966, p. 166–167.

⁶² *Pour une couronne d'argent que le roi donna le jour de la Tiphaine au roi des ménestrels*, Comptes pour la rançon du roi Jehan, cité par GAUTIER, *Les épopées* (voir n. 61), p. 167, n. 1.

⁶³ Dans une charte de 1362, le roi de France donna à Copin du Brequin «une couronne d'argent [...] donnée le jour de la Tiphaine au Roy des Ménestrels», FARAL, *Les jongleurs* (voir n. 7), Appendice II, p. 269. Pour les rois d'armes, voir Gert MELVILLE, «...et en tel estat le roy Charles lui assist la couronne sur le chief». *Zur Krönung des französischen Wappenkönigs im Spätmittelalter*, dans: Marion STEINICKE, Stefan WEINFURTER (dir.), *Investitur und Krönungsrituale. Herrschaftseinsetzungen im kulturellen Vergleich*, Cologne, Weimar, Vienne 2005, p. 137–161, ainsi que HILTMANN, *Spätmittelalterliche Heroldskompendien* (voir n. 51).

⁶⁴ Hans AMON, *Das Spielgrafenamt in Österreich unter und ob der Enns*, dans: *Jahrbuch des Vereins für Geschichte der Stadt Wien* 42 (1986), p. 7–33, ici p. 11; Franz HADAMOWSKY, *Wien – Theatergeschichte. Von den Anfängen bis zum Ende des Ersten Weltkriegs*, Vienne 1988, p. 25; DOBOZY, *Re-membering the Present* (voir n. 11), p. 188.

⁶⁵ AMON, *Das Spielgrafenamt* (voir n. 64), p. 11.

UN POUVOIR TERRITORIAL?

LE TERRITOIRE: UNE VILLE, UN ROYAUME?

Le roi des ménestrels possédait un titre, et ce titre lui donnait un pouvoir sur un ›royaume‹. Dans les comptabilités royales de France, pour les années 1357 et 1362, le roi Coquin du Brequin est nommé *roy des menestres du royaume de France*⁶⁶. Est-ce que cela signifie qu'il est le roi des ménestrels du roi de France, que son royaume équivaut alors à celui du roi de France? La royauté du roi des ménestrels s'exercerait-elle sur un territoire, comme celle du véritable roi, car il n'y a pas de royauté sans domaine et parce que le roi doit vivre du sien?

La nature du territoire peut varier. D'une part, il peut s'agir du territoire de la ville. Alors qu'il s'agit d'un roi qui, peut-être, n'est pas à son service, Philippe le Bel nomme Jean Charmillon roi des jongleurs de la ville de Troyes en 1296⁶⁷. De même, le roi accorde la fondation de l'association parisienne en 1321 sur le territoire de la ville de Paris. Le territoire urbain fonde alors son autorité, puisque les statuts confirmés en 1407 rappellent que les ménestrels *estrange ou de notre royaume, sont et seront tenuz de aller par devers le dit Roy des menestriers ou ses deputez pour faire serement d'accomplir et parfaire toutes les choses cy-après declairées*⁶⁸.

D'autre part, certaines possessions territoriales des princes pourraient correspondre au ›royaume‹ de leur roi des ménestrels. Les rois des ménestrels qui tiennent leurs écoles dans une ville portent parfois, dans les comptabilités urbaines, une indication géographique qui marque leur origine et leur espace de pouvoir: *le roi des ménestrels de Haynaut* se déplace à Mons avec ses musiciens pour tenir son école⁶⁹.

À la cour d'Angleterre, il en va de même. Chaque roi des hérauts/ménestrels provenait d'une partie différente du royaume, selon les relations pacifiques ou guerrières que le roi entretenait avec ses voisins⁷⁰. Pour l'espace germanique, rappelons enfin le cas de l'archevêque de Mayence en 1385 qui a désigné un *künig fahrender liute* de l'archevêché, et non de la cour⁷¹. Le comte palatin de Rhénanie, quant à lui, a désigné Wernher, un de ses joueurs de trompes domestiques, roi des ménestrels sur son territoire⁷². Ces grands princes allemands reprendraient alors le modèle des cours royales anglaise et française, et non celui des cours princières, certes puissantes, mais rarement pourvues d'un roi des ménestrels.

⁶⁶ FARAL, Les jongleurs (voir n. 7), Appendice II, p. 269.

⁶⁷ Ibid., appendice III, n° 292, p. 327 et 369, registre des grands jours tenus à Troyes: *Johannes dictus Charmillons, juglator, cui dominus rex per suas litteras tanquam regem juglatorum in civitate Trecensi magisterium juglatorum quemadmodum suae placeret voluntati concesserat.*

⁶⁸ GAUTIER, Les épopées (voir n. 61), p. 168, n. 2.

⁶⁹ *Au roy des ménestres de Haynaut et à plusieurs compaignons ménestrels qui, en son quaresme, avoient tenu leur escolles en la ville de Mons, fut donnet de courtoisie en ayde de fraix par yaulx fais... iiii liv. x s.*, cité par VAN DER STRAETEN, Les ménestrels (voir n. 45), p. 180.

⁷⁰ DOBOZY, Re-membering the Present (voir n. 11), p. 171.

⁷¹ Ibid., p. 189.

⁷² Ernst SCHUBERT, *Fahrendes Volk im Mittelalter*, Bielefeld 1995, p. 136.

Sur ce territoire, le roi des ménestrels occupait une place stratégique et politique plus importante que le statut ne le laisse paraître.

MESSAGER ET ESPION DU ROI

Pour le roi, l'ancrage territorial de ses rois des ménestrels et des hérauts avait une importance politique, car ils connaissaient bien les langues et les dialectes, les figures héraldiques des chevaliers, les généalogies familiales des différentes parties du royaume. Ménestrels (de guerre, trompettes de guerre) et hérauts étaient présents à la cour comme sur les champs de bataille. La parenté entre le ménestrel et le héraut est récurrente, en particulier en Angleterre. Cette double fonction provient en grande partie de la polyvalence des domestiques de l'hôtel qui servaient le roi à la guerre et/ou à la cour. Son détenteur était le ›roi‹ non seulement pour ses supposées qualités musicales (sans doute les moins requises), mais surtout pour sa fidélité et la confiance que le roi pouvait lui accorder dans des missions d'espionnage ou requérant un message⁷³.

Toutefois, ces missions ne sont pas sans danger. En effet, son statut de roi des ménestrels et donc ses liens avec le roi l'exposent politiquement. Quand le duc de Bedford devint régent à Paris⁷⁴, les Anglais confisquèrent en 1422 la maison de Jean Verdelet, *ménétrier du roi* depuis 1416. De même, Jean Facien, fils de Jehan Facien l'aîné, roi des ménestrels à Paris, a vu sa maison *assis en la rue Saint-Martin où pend l'enseigne de la fleur de lys rouge* confisquée par les partisans du roi de France parce que son père avait servi à la cour de Bourgogne⁷⁵.

UNE ROYAUTÉ DOMESTIQUE ET RÉMUNÉRÉE?

À la cour, les rémunérations que le ›roi‹ perçoit rappellent son statut de domestique, de serviteur, et marquent ses liens de dépendance à l'égard de celui qui l'emploie et qui lui attribue sa royauté.

En effet, comme les autres domestiques, il reçoit des gages, il bénéficie de la largesse et des cadeaux du prince, que celui-ci soit son protecteur ou non. À la cour de Straubing, le roi Liebel reçoit des gratifications consignées dans les comptabilités ducales en paiement de ses services domestiques et pour ses déplacements dans les autres cours⁷⁶. À la cour d'Angleterre, le roi Edouard II octroie des maisons à son

⁷³ Constance BULLOCK-DAVIES, *Menestrellorum Multitudo. Minstrels at a Royal Feast*, Cardiff 1978, p. 43; DOBOZY, *Re-membering the Present* (voir n. 11), p. 173.

⁷⁴ Le duc de Bedford maintint une chapelle avec les chantres des deux nations anglaise et bourguignonne: WILKINS, *Music and Poetry* (voir n. 55), p. 187; MARIX, *Histoire de la musique* (voir n. 60), p. 77–78.

⁷⁵ Henri SAUVAL, *Les antiquités de la ville de Paris*, t. III. *Comptes des confiscations de Paris depuis le 20 décembre 1423 à la Saint-Jean 1427*, Paris 1724 (réimpr. 1973), p. 301 et 323.

⁷⁶ Voir pour l'année 1392: *Liebl dem pfeiffer zerung mit der aventewr zu dem hof Herrn Vasnacht iij. l.; Perchtolden dem pusawner desglichs mit der aventewr ij. l.*, cité par DOBOZY, *Re-membering the Present* (voir n. 11), p. 155.

ménéstrel William de Morlee, autrement connu comme le *roy de North*⁷⁷. Quant au roi Edouard III, il offre à son roi des ménestrels un échiquier, c'est-à-dire un clavicorde⁷⁸.

Le roi des ménestrels à la tête de la confrérie perçoit non pas des gages mais des taxes: il n'est pas un domestique du roi, sauf quand il remplit aussi l'office de roi des ménestrels à la cour. Concrètement, le roi de la confrérie des ménestriers de Paris percevait la taxe levée sur les candidats à la maîtrise, qui étaient *tenuz de paier vint solz parisis d'entrée audit Hôpital et audit Roy des ménestrelz*⁷⁹. Et, dans l'exercice de la justice, il touchait la moitié du produit de toutes les amendes, l'autre moitié revenant au roi de France⁸⁰. Son cas est intéressant, puisqu'il venait en fait de la cour du roi où il était aussi roi des ménestrels, donc où il occupait une charge domestique à l'hôtel. Transféré à l'association de métier parisienne en 1321, il a vu d'années en années ses attributions augmenter. Confirmé par les statuts de 1407, son rôle évolue vers une sorte de véritable gouvernement de la confrérie, ce qui signifie qu'il doit veiller à l'application du règlement dont les ménestrels se sont pourvus⁸¹; il doit faire respecter les droits et les devoirs des membres et exercer la police du métier, donc la justice en dernière instance. Il doit aussi rencontrer et examiner les candidats au métier, établir la durée de l'apprentissage et décerner les maîtrises. Il exerce ses pouvoirs également sur les ménestrels qui n'ont pas prêté serment.

III. LE ROI DES MÉNESTRELS, MAÎTRE ET POÈTE?

Comme son titre l'indique, il n'est pas qu'un «roi», il est aussi un ménestrel, un *menestrellus*, c'est-à-dire un ministre, un serviteur, un domestique, qui appartient à la *curia* et parfois à la *familia*, à l'entourage proche du prince. Cette première définition pose les liens proches, que l'on pourrait qualifier de «parenté sociale»⁸² entre le ménestrel et son protecteur. L'une des fonctions du ménestrel est de jouer d'un instrument et de chanter. À ce titre, il entretient quelques liens avec la musique, qui ne sont pas évidents au premier abord dans la documentation comptable. Quant aux sources lyriques, musicales et iconographiques, elles n'ont pas vocation à nous renseigner sur les fonctions concrètes, réelles, du roi des ménestrels. En revanche, elles en donnent une image idéale, et, dans quelques rares cas, cette figuration idéalisée est une création du roi des ménestrels lui-même, à destination de son protecteur et de sa protectrice.

⁷⁷ ID., Ménestrels, dans: Françoise FERRAND (dir.), Guide de la musique au Moyen Âge, Paris 1999, p. 522.

⁷⁸ Edwin M. RIPIN, Chekker, dans: Stanley SADIE (dir.), New Grove Dictionary of Musical Instruments, vol. 1, Londres, New York 1984, p. 347. Voir Louis DOUËT D'ARCO, Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIV^e et XV^e siècles, Paris 1845, p. 241, 248, 273.

⁷⁹ GAUTIER, Les épopées (voir n. 61), p. 179, n. 1.

⁸⁰ Ibid., p. 179.

⁸¹ Ibid., n. 68.

⁸² Je remercie Philippe Maurice de m'avoir suggéré l'idée et la formule.

UN MAÎTRE DES ÉCOLES

Tout d'abord, les rapports entre le roi des ménestrels et la musique passent par la formation musicale. En effet, les rois des ménestrels s'occupent d'organiser les «écoles» de ménestrels – *scolae mimorum* ou *scolae ministrorum* – qui se tenaient principalement dans les villes du nord de la France – en Normandie, en Champagne, dans le Hainaut, le Brabant, la Flandre. On observe la concomitance géographique entre les rois des ménestrels de cour et ceux des villes de pays. Ces écoles avaient lieu sans doute annuellement et généralement en période de carême quand les fêtes n'étaient pas autorisées. Les comptabilités urbaines et princières les mentionnent régulièrement, témoignant de la vitalité de ces rencontres musicales du XIII^e au XV^e siècle. Les écoles réunissaient aussi bien les ménestrels des confréries, des villes (du nord de la France, de l'Empire, de Bourgogne, d'Angleterre)⁸³ que ceux des cours (de Bourgogne, de Savoie⁸⁵, de France, etc.), ainsi que ceux que l'on pourrait nommer les »jongleurs«, musiciens itinérants et non attachés à une cité ou à une cour. Ainsi rassemblés pendant plusieurs jours, les ménestrels échangeaient leurs connaissances pratiques et techniques, ils entretenaient ou achetaient des instruments de musique, ils se retrouvaient pour jouer ensemble, se perfectionner, apprendre de nouvelles mélodies, former les plus jeunes.

D'après les comptabilités urbaines, les rois des ménestrels étaient les organisateurs des écoles de ménestrels qu'ils convoquaient et présidaient. Les statuts du 24 avril 1407 de l'association parisienne confirment à l'article 10 ce qui avait été accordé en 1321, à savoir que *aussy ne pevent ou doivent yeulx menestrelz commancier escolle pour monstrier ne apprendre menestrandise, se ce n'est par le congié et licence desdiz Roy ou deputez*⁸⁶.

La ville de Beauvais était particulièrement réputée pour ses écoles, qui attiraient beaucoup de musiciens venus des *grans seigneurs du royaume de France*⁸⁷ et des autres villes du nord de la France, comme Abbeville⁸⁸.

⁸³ Craig WRIGHT, *Music at the Court of Burgundy, 1364–1419. A Documentary History*, Henryville 1979; Martine CLOUZOT, *Le son et le pouvoir en Bourgogne au XV^e siècle*, dans: *Revue historique* 302 (2000), p. 615–628.

⁸⁴ Par exemple Dijon, ACO, B 1452, fol. 65: *Aux menestriers de monseigneur le duc de Bourgogne pour don fait à eulx par monseigneur, ceste fois, de grace especial pour aller aux escolles, par mandement de monseigneur sans autre quittance, donné xxv de mars cclxxvij, c fr.*

⁸⁵ Les écoles se tenaient chaque année tantôt à Lyon, tantôt à Genève, tantôt à Bourg-en-Bresse. Guido CASTELNUOVO, *Peintres et ménestriers à la cour de Savoie, sous Amédée VIII (1391–1451). Salaires, statuts et entretient*, dans: Nicoletta GUIDOBALDI (dir.), *Regards croisés. Musique, musiciens, artistes et voyageurs entre France et Italie au XV^e siècle*, Paris, Tours 2002.

⁸⁶ GAUTIER, *Les épopées* (voir n. 61), p. 168, n. 2.

⁸⁷ *Aux menestriers de nos grans seigneurs du royaume de France et d'autres pays qui tinrent leurs escolles au dit Beauvais au mi-quaresme l'an mil ccc iiij^{es} et v; leur fut donné par deliberacion x frans qui valent viij livres; et: Item, aux menestriers et corneurs qui firent à Beauvais leur feste est assemblée en caresme; et: Aux menestriers de M. de Croy, xvj sous [...] pour aller*

Toutefois, si les documents attestent bien la tenue des écoles, ils ne mentionnent que rarement le roi des ménestrels et son rôle de président, si ce n'est pour quelques villes seulement. Il ne faut donc pas généraliser quelques cas particuliers et donner plus d'importance à un titre et à un rôle somme toute assez peu répandus.

UN MAÎTRE DE CÉRÉMONIE

Le roi des ménestrels sert le prince principalement en étant responsable des cérémonies. Les fonctions de maître de cérémonie existent peut-être dans toutes les cours ayant un roi des ménestrels, mais la documentation manque souvent. Elles sont toutefois connues à la cour du duc de Bavière Albrecht II, à Straubing, pour les années 1368–1371 et 1389–1393, avec Liebel dem Pfeiffer qui dirige les cérémonies⁸⁹. Et elles sont très bien décrites à la cour d'Angleterre.

À la cour d'Angleterre, Edouard I^{er} a donné de grandes fêtes à Londres à la Pentecôte le 22 mai 1306 en l'honneur de l'adoubement du prince de Galles, Edouard, et de trois cents autres futurs chevaliers. Beaucoup d'autres rois étaient présents à ces fêtes: *le roy de Champaigne, le roi Caupeny, le roi Baisescue, le roi Marchis, le roy Druet*⁹⁰. D'après les comptabilités de l'hôtel, le maître de cérémonie de cette grande fête politique était le roi des ménestrels et des hérauts, le *reges heraldorum*⁹¹. Héraut et/ou ménestrel, il annonçait les invités, proclamait leur nom de famille et décrivait leurs armoiries, il leur désignait leur place à la cour selon un protocole féodal et hiérarchique, il vérifiait ceux qui manquaient. Son rôle était donc dans un premier temps de repérer les invités, de les identifier, de les reconnaître et de leur attribuer leur place. En cela, il était à la fois un héraut et un ménestrel, mais aussi et surtout il était un informateur de choix pour le roi.

Maître du protocole, il devait régler le bon déroulement des cérémonies d'entrée en chevalerie aussi bien avec les ménestrels – ceux de la cour d'Angleterre et ceux qui venaient des autres cours⁹² – qu'avec les hommes d'armes⁹³. Avec les ménestrels, il

apprendre a l'escole a Beauvais, comme ilz ont accoustumé d'aller chascun an [...], cité ibid., p. 176, n. 1.

⁸⁸ *A plusieurs menestrels d'Abbeville [...] pour aller as escolles a Beauvais cest quaresme, cité ibid.*

⁸⁹ Il a pour devoir de planifier, d'organiser et de diriger les divertissements, c'est-à-dire tout ce qui constitue ce que l'on nomme une fête. Il est possible qu'il dirige aussi les domestiques qui accompagnent les invités, DOBOZY, *Re-membering the Present* (voir n. 11), p. 155.

⁹⁰ FARAL, *Les jongleurs* (voir n. 7), p. 268.

⁹¹ BULLOCK-DAVIES, *Menestrellorum multitudo* (voir n. 73), p. 40.

⁹² Par exemple, le joueur de vièle du roi allemand Albrecht I^{er}, Conrad Pefer ou Fefer, avait été envoyé par son protecteur auprès du roi Edouard I^{er}, les comptes allemands attestent sa présence à Londres pendant l'hiver 1305–1306, DOBOZY, *Re-membering the Present* (voir n. 11), p. 170.

⁹³ Anthony WAGNER, *Heralds and Heraldry in the Middle Ages. An Inquiry into the Growth of the Armorial Function of Heraldry*, Oxford 2000, chap. 11.

préparait les performances musicales en groupe, les interludes, les mises en scène des divertissements, les ébattements des convives. Le jour de l'adoubement, il assurait avec les ménestrels et les hérauts les interludes musicaux insérés dans les rituels de la cérémonie – la messe, l'adoubement proprement dit, la procession et le banquet. À l'issue de ces festivités, le roi d'Angleterre fit un don de deux cents marcs au roi des hérauts et des ménestrels de sa cour, Robert Parvus, qui à son tour les distribua aux autres ménestrels et hérauts. Ce geste de distribution incombait au roi des ménestrels, tout comme il était de la responsabilité du roi des hérauts au sein de son office⁹⁴.

LE POÈTE DE LA REINE: LE »RESTOR DU PAON« ET PHILIPPA DE HAINAUT

Le manuscrit du »Roman d'Alexandre« conservé à Oxford⁹⁵ date des années 1338–1340 et contient le roman proprement dit, suivi d'autres œuvres poétiques⁹⁶. Ce long poème narratif fut composé par Jean dit Brisebarre⁹⁷, trouvère réputé de Douai (mort avant 1340) pour la reine Philippa de Hainaut, la femme du roi d'Angleterre Edouard III (1327–1377), dans le but de prolonger les »Vœux du paon« de Jacques de Longuyon⁹⁸, qui sont eux-mêmes une continuation importante de la légende d'Alexandre le Grand. Il est très orné de musiciens, en particulier à la fin du manuscrit, où se trouve le »Restor du paon«, consacré aux ébattements de la cour royale⁹⁹. Ce document occupe une place particulière dans l'enquête sur le roi des ménestrels, dans le sens où il concentrerait par le texte – l'écriture et la vocalité, pour reprendre les formules de Paul Zumthor¹⁰⁰ –, par la musique – un refrain est noté sur une portée à lignes rouges au folio 181 verso – et par le décor iconographique et musical le statut et le rôle idéalisé du roi des ménestrels.

⁹⁴ BULLOCK-DAVIES, *Menestrellorum multitudo* (voir n. 73), p. 35. Pour la répartition des largesses chez les hérauts, voir Ferdinand ROLAND (éd.), *Parties inédites de l'œuvre de Sicile, héraut d'Alphonse V roi d'Aragon, maréchal d'armes du pays de Hainaut, auteur de Blason des couleurs*, Mons 1867, p. 96, et les quittances correspondantes dans la base de données *Heraudica*, base de données et collection des sources en plein texte pour la recherche sur les hérauts d'armes. Conçue et dirigée par Torsten HILTMANN, avec la collaboration de Franck VILTART, Henri SIMONNEAU et Nils BOCK, Internet: <http://www.heraudica.org> (mise en ligne en cours), sources, n° 11241: *garmy de quittance dudit roy d'armes d'Artois contenant affirmation d'avoir bailliee et distribuee ladictie somme aux dessusdz heraulx et poursivans, à chacun sa porcion selon son endroit*.

⁹⁵ Oxford, Bodleian Library, Bodley 264.

⁹⁶ Paul MEYER, *Alexandre le Grand dans la littérature française du Moyen Âge*, vol. 2, Paris 1886, p. 269–270.

⁹⁷ Sylvie LEFÈVRE, Jean Le Court, dit Brisebarre, dans: HASENOHR, ZINK (dir.), *Dictionnaire* (voir n. 17), p. 801–802.

⁹⁸ EAD., Jacques de Longuyon, dans: EAD., ZINK (dir.), *Dictionnaire* (voir n. 17), p. 734–736.

⁹⁹ Philippe MÉNARD, *Les illustrations marginales du Roman d'Alexandre*, dans: Herman BRAET, Guido LATRÉ, Werner VERBEKE (dir.), *Risus Mediaevalis. Laughter in Medieval Literature and Art*, Leuven 2003, p. 75–118.

¹⁰⁰ ZUMTHOR, *La poésie et la voix* (voir n. 21), p. 91–115.

Jean Brisebarre présente le roi des ménestrels comme étant le meneur du récit. Peut-on penser qu'il s'agit de l'auteur lui-même? Le texte et les images l'évoquent en mettant en valeur son statut de juge, de poète, de détenteur et de transmetteur de la mémoire d'un récit fameux. On aurait là un cas assez unique de »figuration« du roi des ménestrels, à la cour royale d'Angleterre, entre une réalité sociale, curiale, et un imaginaire lyrique et chevaleresque. Une telle position au sein de la société de cour, dont il assure à la fois le divertissement, la mémoire et la transmission des valeurs, est un signe de distinction sociale et de savoir poétique d'importance. On peut émettre l'hypothèse que, par cette mise en scène narrative, l'auteur montre le modèle idéal du roi des ménestrels, tout en se distinguant de cette figure: il n'est pas un ménestrel, il est un poète au service de la reine sachant composer, écrire et chanter.

Dans le cadre de la cour d'Angleterre, Jean Le Court évoque, dans le deuxième quart du XIV^e siècle, quelques exploits d'Alexandre, puis il mentionne un dîner pour lequel le héros Porrus avait tué un paon – son poème est la description de la cérémonie de vœux chevaleresques sur l'oiseau. Après cette cérémonie, Alexandre propose que chacun donne son jugement sur la manière dont les vœux ont été réalisés. Un prix est décerné à celui qui s'engage à accomplir le plus noble exploit. Le rôle de meneur et de juge des débats revient au *roi des menestrels*, nommément cité dans le texte. Car si les chevaliers ont l'habitude de se battre magnifiquement, ils ne sont pas pour autant de bons juges des prouesses héroïques. C'est dans la partie du livre la plus consacrée à la vie de cour et aux joutes verbales entre chevaliers pour une reine (Candace dans le texte et Philippa en tant que dédicataire) que les musiciens donnent, sous l'égide du *roi des menestrels*, une dynamique visuelle, poétique et musicale à la narration.

Dans deux cas poétiques et courtois exceptionnels – Adenet le Roi et Marie de France ainsi que Jean Brisebarre et Philippa de Hainaut –, le rapport du roi des ménestrels avec la royauté transite par la poésie à destination d'une royauté féminine. Le roi des ménestrels serait dans ce cas à la fois un trouvère dont le statut et le talent de poète sont reconnus et une figure de l'amour courtois hérité de la lyrique des troubadours du XII^e siècle.

CONCLUSION

L'enquête sur les mentions des rois des ménestrels est guidée par une mutation dans la nature même des documents. Le rapport entre cette royauté particulière et les ménestrels est de fait établi par la nature documentaire, dont l'examen conduit à proposer des définitions qui varient d'un type de source à un autre. Au XIII^e siècle, les mentions émanent principalement des villes du nord de la France et des cours de Champagne et de Hainaut, pour des raisons politiques et sociales, car il y a généralement un roi des ménestrels à la cour seigneuriale et dans les villes relevant du territoire et de l'autorité d'un seigneur. À partir du XIV^e siècle, en se gardant de tout systématisme, deux modèles de »royauté« semblent se dégager à l'échelle européenne: les monarchies centralisées, comme l'Angleterre et la France, imitées par les cours princières qui leur sont liées

territorialement et familialement (la Champagne, le Hainaut, la Bourgogne, par exemple), ont à leur service un roi des ménestrels en titre à l'hôtel; alors que les cours allemandes et italiennes de l'Empire germanique n'emploient pas de roi des ménestrels, mais une foule de ménestrels, ministériaux ou itinérants, chanteurs, poètes, simples jongleurs ou *Minnesänger* de grand renom.

Le roi des ménestrels ne représenterait donc pas nécessairement le meilleur poète musicien. Sa raison d'être à la cour et ses fonctions seraient alors intrinsèquement liées à la position idéologique, politique et sacrée du roi. À partir du XIV^e siècle, dans les cours princières et royales, la documentation mentionnant le roi des ménestrels change, elle devient comptable et émane de l'hôtel, faisant de ce «roi» un domestique, pourvu d'un titre dont les fonctions sont liées à un office professionnel: le prince ou le roi lui a délégué une autorité lui donnant un pouvoir, peut-être de commandement, en tout cas d'intermédiaire et de médiateur entre le roi, le groupe des ménestrels, la cour et parfois la ville *via* la confrérie de métier. Cet office place le roi des ménestrels en dialogue avec le roi; il marque une distinction entre une royauté céleste, sacrée et éternelle, et une royauté déléguée, transposée et révocable.